

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance régulière des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 13 février 2012 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Richard Bénard, les conseillers Paul Laurent, Luc Drapeau, Normand Legault, Joé Deslauriers et Carole St-Georges. Le conseiller Sylvain Sigouin est absent lors de cette séance.

Le secrétaire-trésorier et directeur général Michel Séguin est également présent.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2012
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de correction de la séance régulière du 14 novembre 2011
4. Finance et trésorerie
  - 4.1 Fonds d'administration
  - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
  - 4.3 Fonds de règlement
  - 4.4 Fonds de roulement
  - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2012
5. Administration générale
  - 5.1 Adoption du règlement 12-836 afin de modifier le règlement numéro 07-747 concernant le traitement des élus municipaux
  - 5.2 Autorisation de signature – servitude de non accès – réaménagement de l'intersection 125/329
  - 5.3 Nomination sur le conseil d'administration (secteur municipal) de la CARA
  - 5.4 Création du comité de suivi du Plan stratégique de développement
  - 5.5 Autorisation de signature d'une nouvelle entente à intervenir avec TELUS – équipements de télécommunications
  - 5.6 Approbation pour relier le sentier de véhicules hors route 33 Transrégional avec le point de ravitaillement (stationnement municipal)
  - 5.7 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 08-775 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux
  - 5.8 Assises annuelles 2012 de l'Union des Municipalités du Québec
  - 5.9 Création d'un comité dans le cadre du projet de résidence pour personnes âgées
  - 5.10 Avis de motion autorisant la fermeture d'une partie du lot 20-1-1, rang 2, canton de Lussier
  - 5.11 Abrogation de la résolution 11-08-269
  - 5.12 Proposition d'un moratoire sur Cima+/Dessau/Lavalin
6. Urbanisme et Environnement
  - 6.1. Demandes de dérogations mineures
    - 6.1.1 du 551 à 557 rue Nadon
  - 6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale
    - 6.2.1 au 225 avenue du Lac

7. Loisirs sportifs et culturels
  - 7.1 Achat du logiciel Sports-Plus
  - 7.2 Adoption de la programmation culturelle estivale 2012
  - 7.3 Autorisation de signature - proposition média 2012
8. Sécurité incendie et civile
  - 8.1 Embauche de pompiers à temps partiel
9. Divers
  - 9.1 Demandes de subventions par divers organismes
  - 9.2 Demande d'aide financière pour la création d'une plaque à la mémoire de M. André Issa
  - 9.3 Demande de commandite par le Réseau FADOQ, région de Lanaudière pour leur 40e anniversaire
  - 9.4 Demande de commandite par la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière pour le Coup de pédale contre le cancer
  - 9.5 Demande de commandite par la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut pour la Randonnée des Sommets
10. Période d'information
  - 10.1 Correspondance diverse
  - 10.2 Festival de la raquette – 18 février 2012
  - 10.3 Demande d'excuses publiques de la part du maire Bénard pour avoir insulté un citoyen
  - 10.4 Suivi sur l'enquête du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec
11. Période de questions
12. Fermeture de la séance

## 1. Ouverture de la séance

Le maire Richard Bénard procède à l'ouverture de la séance.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**12-02-30** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté en ajoutant le point **4.6** *Financement municipal*.

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2012

**12-02-31** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2012 soit et est adopté tel que déposé.

## 3.1 Adoption du procès-verbal de correction de la séance régulière du 14 novembre 2011

**12-02-32** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de correction de la séance régulière du 14 novembre 2011.

### 4.1 Fonds d'administration

**12-02-33** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés : chèques numéros 20112628 à 20120256 pour un montant total de 765 481,41 \$, au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin  
Michel Séguin

### 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

**12-02-34** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt par le secrétaire-trésorier et directeur général de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux. Au 31 janvier 2012, le fonds s'élève à la somme 9 618,81 \$.

#### 4.3 Fonds de règlement

**12-02-35** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés :

○ chèque n° 2012001 – *Ingémax inc.*, au montant de 4 670,93 \$  
Attribué au fonds de règlement 11-822 « Allard, Phase II » et daté du 13 février 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

○ chèque n° 2012002 – *LVM Technisol inc.*, au montant de 8 573,97 \$  
Attribué au fonds de règlement 11-819 « 10 km » et daté du 13 février 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut sont protégées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin  
Michel Séguin

#### 4.4 Fonds de roulement

**12-02-36** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement :

○ chèque n° 2012001 – *Desrosiers Ford*, au montant de 32 846,98 \$

○ chèque n° 2012002 – *Duo Design*, au montant de 3 345,77 \$

○ chèque n° 2012003 – *Raymond et Sigouin*, au montant de 85,44 \$

Datés respectivement des 14 novembre 2011, 13 février 2012 et 16 janvier 2012 soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-haut sont protégées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin  
Michel Séguin

#### 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2012

**12-02-37** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 31 janvier 2012 et daté du 2 février 2012.

À ce jour, les dépenses de la Municipalité s'élèvent à 788 668,72 \$, ce qui correspond à 5,72 % du budget de l'année en cours et à 6,32 % si nous y additionnons les sommes présentement engagées. Au même moment, en 2011, 438 654,05 \$ avaient été dépensés ce qui correspondait à 3,62 % du budget 2011.

#### 4.6 Financement municipal

**12-02-38**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Donat désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Donat aura, le 20 février 2012, un montant de 425 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 577 900 \$ pour une période de 20 ans en vertu des règlements d'emprunt numéros 06-723 et 06-727 ;

ATTENDU QUE ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Donat emprunte temporairement le montant de 425 600 \$ dans l'attente d'une émission d'obligations (ou de billets) le ou vers le 10 avril 2012. Cet emprunt temporaire sera pour une période se terminant le ou vers le 30 avril 2012.

#### 5.1 Adoption du règlement 12-836 afin de modifier le règlement numéro 07-747 concernant le traitement des élus municipaux

**12-02-39**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MATAWINIE  
MUNICIPALITE DE SAINT-DONAT**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12-836**

*Règlement modifiant le règlement numéro 07-747 concernant le traitement des élus municipaux*

ATTENDU le règlement 07-747 concernant le traitement des élus municipaux ;

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser ce règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 16 janvier 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

**Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

L'article 6 du règlement est amendé par :

Article 6

La rémunération prévue aux articles 2, 3 et 4 est indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter de l'exercice financier 2008.

L'indexation consiste dans l'augmentation du montant appliqué à l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice de prix à la consommation pour le Québec (IPC) calculé au 30 septembre (12 mois) de chaque année.

### Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du conseil du 13 février 2012.

Signé: Michel Séguin  
Michel Séguin,  
Secrétaire-trésorier  
et directeur général

Signé: Richard Bénard  
Richard Bénard, maire

#### 5.2 Autorisation de signature – servitude de non accès – réaménagement de l'intersection 125/329

**12-02-40** ATTENDU la nouvelle configuration de l'intersection des routes 125/329 ;

ATTENDU que dans la descente de la route 329 menant à la route 125, le ministère des Transports du Québec souhaite obtenir des servitudes de non accès ;

ATTENDU qu'une partie de terrain est la propriété de la Municipalité de Saint-Donat ;

ATTENDU le plan numéro AA20-6571-9801 du ministère des Transports du Québec démontrant ces faits ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à l'octroi d'une servitude de non accès par le ministère des Transports du Québec, tel que montré au plan numéro AA20-6570-9801 de ce même ministère.

#### 5.3 Nomination sur le conseil d'administration (secteur municipal) de la CARA

**12-02-41** ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat est membre de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption ;

ATTENDU que le conseil d'administration de cette organisation est composé de plusieurs intervenants dont deux sièges sont réservés pour des représentants du monde municipal ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat collabore avec la CARA dans certains projets en matière d'environnement, et ce, depuis plusieurs années ;

ATTENDU l'intérêt manifesté par monsieur Mickaël Tuilier, directeur de notre Service de l'environnement, afin d'y occuper un poste présentement vacant ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de nommer monsieur Mickaël Tuilier, directeur du Service de l'environnement de la Municipalité de Saint-Donat à titre d'administrateur représentant la Municipalité de Saint-Donat sur le conseil d'administration (secteur municipal) de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour la durée d'un mandat, soit deux années.

#### 5.4 Création du comité de suivi du Plan stratégique de développement

**12-02-42**

ATTENDU l'adoption de ce plan à la fin de l'année 2011 ;

ATTENDU que l'importance de celui-ci commande un suivi rigoureux par la Municipalité de même qu'une participation de la communauté ;

ATTENDU que certains citoyens siégeant sur ce comité ayant initié ces démarches ont exprimé leur désir de prendre part à ce processus de suivi ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de nommer officiellement les personnes suivantes à titre de membres du comité de suivi du Plan stratégique de développement de la Municipalité de Saint-Donat :

- *Joé Deslauriers, conseiller municipal*
- *Michel Séguin, directeur général*
- *André Charlebois, citoyen*
- *Pascal Barbeau, citoyen*

#### 5.5 Autorisation de signature d'une nouvelle entente à intervenir avec TELUS – équipements de télécommunications

**12-02-43**

ATTENDU que plus de la moitié de la durée de ce contrat est maintenant écoulée ;

ATTENDU que certains termes prévus au sein de ce contrat ne conviennent plus à la Municipalité ;

ATTENDU qu'une entente intervenue récemment avec l'Union des municipalités du Québec permet le changement de certaines clauses après une période de dix-huit (18) mois de contrat continu ;

ATTENDU les rencontres tenues entre les parties à cet effet ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité une nouvelle entente à intervenir avec TELUS pour les équipements de télécommunications de la Municipalité.

5.6 Approbation pour relier le sentier de véhicules hors route 33  
Transrégional avec le point de ravitaillement (stationnement  
municipal)

**12-02-44**

ATTENDU la proposition de relocalisation du sentier de motoneige numéro 33 le long du chemin Nordet et de la route 125 par le Club de motoneige de Saint-Donat (Annexe B) ;

ATTENDU que le chemin du Nordet et la route 125 Nord sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU qu'une telle demande nécessite l'approbation de la Municipalité de Saint-Donat ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'approuver le plan « Annexe B », tel que préparé par monsieur Dominic Roy, ingénieur forestier en date du 9 juillet 2011.

5.7 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 08-775  
concernant la division de la municipalité en six (6) districts  
électorales

Avis de motion est donné par Luc Drapeau à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour modifier le règlement numéro 08-775 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux.

5.8 Assises annuelles 2012 de l'Union des Municipalités du  
Québec

**12-02-45**

Il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers d'autoriser le maire, Richard Bénéard, les conseillers Luc Drapeau, Joé Deslauriers, Sylvain Sigouin ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général Michel Séguin à assister aux Assises Annuelles de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendra les 9, 10, 11 et 12 mai 2012 au Hilton Lac-Leamy à Gatineau. Les frais d'inscriptions aux assises ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de kilométrage seront payés par la Municipalité de Saint-Donat.

Demande de vote sur la résolution par Normand Legault :

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Paul Laurent	Normand Legault
Luc Drapeau	
Joé Deslauriers	
Carole St-Georges	

La résolution est adoptée à la majorité.

5.9 Création d'un comité dans le cadre du projet de résidence  
pour aînés

**12-02-46**

ATTENDU l'importance que revêt ce projet pour la Municipalité de Saint-Donat ainsi que pour plusieurs citoyens désireux de s'établir dans cette future résidence qui sera située au cœur du village ;



ATTENDU qu'afin d'en assurer le bon déroulement et l'aboutissement, il y a lieu de former un comité qui pourra se réunir fréquemment, au besoin ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu de créer officiellement un comité dans le cadre du projet de résidence pour aînés et d'y nommer deux (2) conseillers municipaux soit messieurs Paul Laurent et Luc Drapeau.

5.10 Avis de motion autorisant la fermeture d'une partie du lot 20-1-1, rang 2, canton de Lussier

Avis de motion est donné par Joé Deslauriers à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour autoriser la fermeture d'une partie du lot 20-1-1, rang 2, canton de Lussier.

5.11 Abrogation de la résolution 11-08-269

**12-02-47**

ATTENDU que la résolution 11-06-221 le 20 juin dernier, a « mis fin à l'affaire », tel qu'en convenaient les procureurs de la Municipalité et ceux de M. Legault ;

ATTENDU que selon les articles 604.9 et 604.7, la Municipalité ne peut en vertu de la loi réclamer les frais des procureurs dans le cas concerné ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Normand Legault d'abroger la résolution 11-08-269.

Demande de vote sur la résolution par Joé Deslauriers :

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Normand Legault	Paul Laurent
	Luc Drapeau
	Joé Deslauriers
	Carole St-Georges

La résolution est rejetée à la majorité.

5.12 Proposition d'un moratoire sur Cima+/Dessau/Lavalin

**12-02-48**

ATTENDU que le consortium Cima+/Dessau/Lavalin a été reconnu coupable par le ministère des Transports du Québec dans l'affaire de l'effondrement des paralames au tunnel Viger ;

ATTENDU que la Municipalité est appelée à donner des contrats à ces firmes ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Normand Legault de mettre un moratoire sur l'octroi de contrats par la Municipalité à ces firmes pour une période de 5 ans.

Demande de vote sur la résolution par Joé Deslauriers :

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Normand Legault	Paul Laurent
	Luc Drapeau
	Joé Deslauriers
	Carole St-Georges

La résolution est rejetée à la majorité.

#### 6.1.1 Demande de dérogation mineure : du 551 à 557 rue Nadon

**12-02-49**

ATTENDU la demande de dérogation mineure no 2011-102, présentée par monsieur Guy Beauséjour, pour sa propriété située du 551 à 557 rue Nadon, étant constituée du lot 28-5-30, rang 3, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4931-83-0879 à l'effet de permettre la construction d'un balcon dont la marge latérale droite serait de 1,92 m., alors que la marge minimum requise pour une habitation multiplex (h2) dans la zone H02-08 est fixée à 3 mètres aux termes du règlement sur le zonage no 91-351 actuellement en vigueur ;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure représente un empiètement de 1,08 m. dans la marge latérale droite ;

ATTENDU qu'une porte-patio se trouve actuellement à l'endroit où est demandée la construction dudit balcon et que le requérant ignorait sa présence lors de l'élaboration de l'implantation ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement sur le zonage no 91-351 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que l'application du règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux au requérant, à savoir qu'il ne pourrait construire le balcon projeté ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 19 janvier 2012 ;

ATTENDU que la demande a été affichée le 25 janvier 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2011-102, présentée par monsieur Guy Beauséjour, pour sa propriété située du 551 à 557 rue Nadon, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4931-83-0879 afin d'autoriser la construction d'un balcon dont la marge latérale droite serait de 1,92 m., alors que la marge minimum requise pour une habitation multiplex (h2) dans la zone H02-08 est fixée à 3 mètres. Le tout tel que présenté sur un plan de propriété préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 12 janvier 2012 et portant le no 713 de ses minutes. Le tout conditionnellement à ce que l'une des deux options suivantes soit réalisée, et cela au plus tard six (6) mois après la construction dudit balcon, à savoir :

- a) de procéder à la plantation d'un minimum de quatre (4) conifères, d'une hauteur minimale de 4,0 mètres, lors de la plantation le long de la limite latérale droite du terrain (à partir du balcon projeté vers l'arrière), lesquels seront espacés d'environ 3 mètres, ou
- b) de procéder à la plantation d'une haie de cèdres le long de la limite latérale droite du terrain (à partir du balcon projeté vers l'arrière), dont la hauteur sera d'au moins 1,5 m. lors de la plantation et un espace d'environ 75 centimètres entre chaque cèdre.

6.2.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale : au 225, avenue du Lac

**12-02-50**

ATTENDU la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale présentée par madame Elzbieta Adryan et monsieur Zbigniew Zdebik, pour leur propriété située au 225 avenue du Lac, étant constituée d'une partie du lot 29-29, rang 2, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4830-97-6525, à l'effet de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne ;

ATTENDU que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsque l'installation d'une enseigne est projetée ;

ATTENDU le plan et les photos déposés par les requérants, en date du 17 janvier 2012 ;

ATTENDU que le plan d'enseigne est conforme au règlement sur le zonage et respecte les objectifs du P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 19 janvier 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'accorder la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre le permis, le tout tel que présenté par madame Elzbieta Adryan et monsieur Zbigniew Zdebik, en date du 17 janvier 2012, étant donné que les objectifs et critères fixés pour un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le noyau villageois sont rencontrés.

### 7.1 Achat du logiciel Sports-Plus

**12-02-51**

ATTENDU certains problèmes rencontrés avec les mises à jour du logiciel présentement utilisé par le Service des loisirs sportifs et culturels notamment pour les inscriptions inhérentes à leurs activités ainsi que la réservation des différentes salles municipales ;

ATTENDU les coûts associés à la poursuite des opérations avec ce même logiciel compte tenu d'une mise à jour importante à effectuer de façon obligatoire par la Municipalité ;

ATTENDU que le Service des loisirs sportifs et culturels a convenu de vérifier les différentes possibilités offertes par d'autres fournisseurs ;

ATTENDU l'avantage majeur qu'offrent maintenant certains d'entre eux d'exploiter leur logiciel via le web et ne nécessitant aucune installation ou mise à jour sur notre serveur ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des Loisirs sportifs et culturels au sein de son rapport daté du 3 février 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de procéder à l'achat et à l'implantation du logiciel Sports-Plus pour un montant d'acquisition et d'utilisation annuelle de 3 500 \$ ainsi qu'une formation au montant de 750 \$, plus les taxes applicables.

### 7.2 Adoption de la programmation culturelle estivale 2012

**12-02-52**

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif en loisirs culturels concernant la programmation culturelle estivale 2012 ;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des Loisirs sportifs et culturels daté du 3 février 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'accepter la programmation culturelle estivale 2012, telle que recommandée par le Comité consultatif en loisirs culturels, déposée par madame Sophie Charpentier, directrice du Service des loisirs sportifs et culturels, dans un rapport daté du 3 février 2012 et d'autoriser le paiement des cachets des spectacles, tels que stipulés aux contrats. Le maire Richard Bénard et madame Sophie Charpentier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat tous les contrats avec les artistes qui présenteront des spectacles.

#### PARC DES PIONNIERS

<b>Date</b>	<b>Artiste</b>
Jeudi 12 juillet	Didier Dumoutier
Jeudi 19 juillet	Jérôme Charlebois
Jeudi 26 juillet	Guy Bélanger
Jeudi 2 août	Paulo Ramos
Jeudi 9 août	Lorraine Klaasen

### PLACE DE L'ÉGLISE

<b>Date</b>	<b>Artiste</b>
Samedi 30 juin	Les Sœurs Riverins
Samedi 7 juillet	France D'Amour
Samedi 14 juillet	Brigitte Boisjoli
Samedi 21 juillet	David Jalbert
Samedi 28 juillet	Boogie Wonder Band
Samedi 4 août	Kain
Samedi 11 août	Baby Boomer's Band
Samedi 18 août	À déterminer

### 7.3 Autorisation de signature - proposition média 2012

**12-02-53**

ATTENDU la tenue de plusieurs spectacles au cours de la prochaine saison estivale ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite promouvoir ces événements dans le but de mousser l'aspect touristique et villégiateur de Saint-Donat ;

ATTENDU la proposition média d'Astral Media Affichage datée du 26 janvier 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'autoriser le maire Richard Bénard et le secrétaire-trésorier et directeur général Michel Séguin à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat le contrat de vente avec la compagnie Astral Media Affichage. L'achat de cet espace publicitaire totalise 22 109,39 \$, plus taxes, pour une période de 7 semaines, soit du 18 juin au 5 août 2012, en plus de la production de la toile au montant de 1 800 \$, plus taxes.

### 8.1 Embauche de pompiers à temps partiel

**12-02-54**

ATTENDU la nécessité d'équilibrer les équipes d'intervention ;

ATTENDU le rapport du directeur de la Sécurité incendie et de la sécurité civile daté du 10 février 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'embaucher madame Karine Perrault de même que messieurs Jean-Sébastien Charbonneau et Yves Raymond à titre de pompiers à temps partiel. Ces candidats débiteront à l'échelon pompier niveau 1 de la grille d'échelle salariale.

### 9.1 Demandes de subventions par divers organismes

**12-02-55** ATTENDU les demandes de subventions des différents organismes ;

ATTENDU l'analyse par le conseil municipal des demandes reçues des organismes;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'octroyer les montants suivants aux organismes locaux :

o Art Boréal	300 \$
o Association des propriétaires du lac Sylvère inc.	1 000 \$
o Association Orign'Arc Saint-Donat	1 000 \$
o Club de motoneige Saint-Donat	5 000 \$
o Comité de musique de Saint-Donat	1 000 \$
o Croix-Rouge de Saint-Donat	500 \$
o Fabrique Saint-Donat	5 000 \$
o Femmes Actives	500 \$
o Maison des jeunes de Saint-Donat	1 000 \$
o Mouvement des aînés de Saint-Donat	1 000 \$
o Club de curling de Saint-Donat	500 \$
o Centraide Gatineau-Labelle Hautes-Laurentides	1 000 \$
o Opération Enfant Soleil (Randonnée du Bonheur 2012)	2 000 \$
Total :	<hr/> 19 800 \$

### 9.2 Demande d'aide financière pour la création d'une plaque à la mémoire de M. André Issa

**12-02-56** ATTENDU la demande d'aide financière adressée par monsieur Dominic Roy au nom de la famille de monsieur André Issa en date du 12 janvier 2012 ;

ATTENDU la contribution significative de monsieur Issa au développement et à la notoriété de la Municipalité de Saint-Donat ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de verser un montant de 750 \$ à la famille de monsieur André Issa afin de produire une plaque à la mémoire de ce dernier et dont l'emplacement sera déterminé de concert avec la Municipalité.

9.3 Demande de commandite par le Réseau FADOQ, région de  
Lanaudière pour leur 40<sup>e</sup> anniversaire

**12-02-57** ATTENDU la demande de commandite adressée par le Réseau FADOQ en date du 23 janvier 2012 ;

ATTENDU que ce réseau est actif sur tout le territoire de Lanaudière et compte maintenant plus de 17 000 membres ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de verser un montant de 100 \$ au Réseau FADOQ, région de Lanaudière, pour soutenir l'organisation des célébrations en vue de leur 40<sup>e</sup> anniversaire.

9.4 Demande de commandite par la Fondation pour la Santé du  
Nord de Lanaudière pour le Coup de pédale contre le cancer

**12-02-58** ATTENDU la demande de commandite adressée par la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière en date du 11 janvier 2012 ;

ATTENDU la contribution de la Municipalité à ce même événement l'an passé compte tenu de la participation d'un donatien à cette activité permettant d'amasser des fonds pour lutter contre le cancer ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu de verser un montant de 500 \$ à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière dans le cadre de l'événement Coup de pédale contre le cancer.

9.5 Demande de commandite par la Fondation médicale des  
Laurentides et des Pays-d'en-Haut pour la Randonnée des  
Sommets

**12-02-59** ATTENDU la demande de commandite adressée par monsieur Paul Gervais, directeur général de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut en date du 30 janvier 2012 ;

ATTENDU l'importance de la participation de la Municipalité à cet événement de randonnée pédestre d'envergure qui aura lieu pour les cinq (5) prochaines années sur notre territoire ;

ATTENDU que cet événement récurrent permettra à la Fondation de se positionner et de récolter des fonds pour appuyer sa mission ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de verser un montant de 1 000 \$ à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut afin de soutenir la Randonnée des Sommets qui se tiendra les 22 et 23 septembre 2012 à Saint-Donat.

## 10. Période d'information

- 10.1 Correspondance diverse
- 10.2 Festival de la raquette – 18 février 2012
- 10.3 Demande d'excuses publiques de la part du maire Bénard pour avoir insulté un citoyen
- 10.4 Suivi sur l'enquête du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec

## 11. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Acquisition du logiciel Sports-Plus
- Félicitations pour le nouveau bulletin municipal
- Agence de développement du Mont-Jasper

## 12. Fermeture de la séance

**12-02-60** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h 20.

---

Michel Séguin  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général

---

Richard Bénard  
Maire